



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU
SERVICE D'EAU POTABLE**



EXERCICE 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1- Objet du rapport	2
2- Description du service délégué.....	2
I – DONNÉES TECHNIQUES	3
1 – La production et la distribution de l'eau	3
1.1 - Les ouvrages de production et de traitement.....	3
1.2 - Les ouvrages de stockage et leurs annexes	3
1.3 - La distribution.....	6
2 – Compte rendu d'exploitation	8
2.1 - Les travaux réalisés sur le réseau en 2008	8
2.2 - Les évolutions futures du réseau	8
2.3 - La qualité de l'eau	9
2.3 - La qualité du service à l'utilisateur.....	10
II – DONNÉES FINANCIÈRES.....	11
1 – Le prix de l'eau	11
1.1 - La décomposition du prix de l'eau	11
2 – Les bilans financiers	15
2.1 - Compte-rendu financier du délégataire	15
2.2 - Compte-rendu financier de la ville d'Amboise - budget de l'eau	15
III – ANNEXES	17
Annexe 1 : Travaux neufs effectués sur le réseau en 2008.....	18
Annexe 2: Travaux de renouvellement effectués sur le réseau en 2008.....	19
Annexe 3 : Travaux d'entretien effectués sur le réseau en 2008.....	20
Annexe 4 : Propositions d'amélioration du service	23
Annexe 5 : Qualité de l'eau distribuée à Amboise.....	25
Annexe 6 : Facture d'eau 2008 pour un volume consommé de 120 m3.....	27
Annexe 7 : Compte rendu financier du concessionnaire 2008.....	28
Annexe 8 : Compte rendu financier de la Ville d'Amboise - budget de l'eau et état de la dette.....	29

INTRODUCTION

1- Objet du rapport

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable, et de le mettre ensuite à la disposition du public.

Le présent document a été rédigé à partir du rapport d'activité annuel 2008 remis par Véolia (délégataire du service eau potable d'Amboise), le 27 mai 2009.

Le rapport du Maire est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il est consultable en mairie. Les informations techniques et financières qu'il contient permettent de mieux comprendre l'organisation générale des services publics d'eau, ainsi que les projets de développement, et de mieux évaluer la qualité et le prix du service rendu.

La réalisation de ce rapport répond ainsi aux principes de gestion décentralisée des services d'eau, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Conformément à la loi de démocratie de proximité de 2002, ce document a été par la commission consultative des services publics locaux (commission du 7 juillet 2009), avant d'être validé par le Conseil Municipal le 10 septembre 2009.

Le prix et la qualité du service public d'assainissement font l'objet d'un rapport distinct, réalisé par la Communauté de Communes Val d'Amboise, qui en a la compétence (disponible en mairie).

2- Description du service délégué

La Ville d'Amboise a confié la gestion de l'eau potable sur son territoire à la société Véolia Eau, par la passation d'un contrat de délégation de service public. Ce contrat, de type affermage avec îlots concessifs, fixe les modalités d'exécution du service et les tarifs applicables (tarif initial, indexation/révision). Signé le 1^{er} juillet 1986, il porte sur une durée 30 ans, et a été amendé par 5 avenants (dernier avenant notifié en avril 2004).

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement effectuées sur le réseau sont à la charge du délégataire et de la ville selon le site.

Les îlots concessifs comprennent notamment la bache des Châteliers, la bache de Mosny, le forage de la Boitardière, ainsi que quelques groupes de reprise et de surpression. Le délégataire finance le fonctionnement ainsi que les investissements sur ces ouvrages.

Sur le reste du réseau et des ouvrages, les travaux d'investissement (nouvelles structures, gros travaux, études...), sont réalisés par la commune tandis que le fonctionnement (entretien, exploitation) est à la charge du délégataire.

I – DONNÉES TECHNIQUES

1 – La production et la distribution de l'eau

1.1 – Les ouvrages de production et de traitement

La ressource en eau exploitée par la ville est entièrement fournie par les eaux souterraines. Il existe 4 ouvrages de prélèvement, captant 2 réservoirs aquifères distincts : la nappe alluviale de la Loire (environ 10m de profondeur) et la nappe du cénomanien (environ 150m de profondeur). Les 4 forages ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection réglementaires. L'indice d'avancement de la protection de la ressource à Amboise est de 60% pour l'ensemble des captages, ce qui signifie qu'un arrêté préfectoral de protection des captages est en place*.

a) La nappe alluviale de la Loire

En 2008, 456 643 m³ ont été prélevés dans cette nappe. Elle est captée au niveau du *forage de l'Île d'Or*, qui est utilisés pour la desserte du secteur Ouest d'Amboise. Ce puits peut fournir un débit maximum de 4 000 m³ par jour. Cette eau, d'excellente qualité, ne subit aucun traitement.

b) la nappe captive du cénomanien

En 2008, 730 582 m³ ont été prélevés à Amboise dans cette nappe. Elle est captée au niveau de 3 forages :

- ***Le forage de la Boitardière***, construit en 1992, dispose d'une capacité de pompage de 1 600 m³ par jour. Cette eau, d'excellente qualité, ne subit aucun traitement.
- ***Le forage de la Verrerie***, réalisé en 1973, fournit un débit de 1 400 m³ par jour. L'eau extraite subit un traitement de déferrisation de type physico-chimique (oxydation du fer dissous et filtration sur filtre à sable).
- ***Le forage de l'Aître***, construit en 1976, est situé en rive droite de la Loire, en limite de commune de Pocé sur Cisse. Il produit environ 2 400 m³ par jour maxi. Il alimente essentiellement le secteur Nord d'Amboise mais aussi partiellement le réservoir de Mosny, ainsi qu'une partie de Nazelles-Négron et de Pocé sur Cisse.
Ce forage est associé à une station de déferrisation. Cette eau, d'excellente qualité, ne subit pas d'autre traitement. Toutefois, ce forage est équipé d'une station de chloration gazeuse, qu'il est possible de brancher en cas de problème de qualité.

1.2 - Les ouvrages de stockage et leurs annexes

La ville compte 8 réservoirs de stockage (capacité totale = 8 300 m³), associés à 5 stations de surpression et 2 stations de reprise. Les secteurs (étages de pressions) alimentés par ces différents ouvrages sont représentés sur le plan page 7.

① Station de l'Aître

Outre le forage au cénomanien, elle comporte :

- Un réservoir semi-enterré d'une contenance de 1 000 m³
- Une station de surpression
- Une station de reprise vers les réservoirs des Châteliers et des Violettes

Cette station joue deux rôles essentiels qui sont :

- La distribution d'eau potable : zone Nord d'Amboise, zones d'activités de Nazelles-Négron et de Pocé sur Cisse (étage de pression n°1)
- Le remplissage des réservoirs des Châteliers et des Violettes, grâce à la station de reprise

Elle assure également la protection incendie en direct pour les zones d'activités de Nazelles-Négron et de Pocé sur Cisse

② Réservoir des Violettes

Il comprend 3 bassins semi-enterrés pour une contenance totale de 1 200 m³. Leur rôle est l'alimentation de l'étage de pression n°2 (secteur Centre), c'est-à-dire :

- Centre ville, quai Sud de la Loire
- Place Richelieu, rue V. Hugo jusqu'à l'est des escaliers des Châteliers
- Quai des Marais, rue Voltaire, Place St Denis, rue A. Paré, avenue de Tours jusqu'à la rue de Choiseul

③ Réservoir semi-enterré des Châteliers

D'une capacité de stockage de 700 m³, ce réservoir rempli deux rôles principaux :

- L'alimentation de l'étage de pression n°8 (secteur Centre), à savoir :
 - Rue Victor Hugo à l'Est des escaliers des Châteliers
 - Avenue Léonard de Vinci jusqu'à la rue Grégoire de Tours
 - La rue Grégoire de Tours jusqu'au réservoir de la Patte d'Oie
 - La Briqueterie
 - Le quai des Violettes
 - L'Ile d'or
- Le remplissage du réservoir de la Patte d'Oie.

④ Réservoir enterré de la Patte d'Oie

D'une contenance totale de 600 m³, son rôle est d'alimenter le réservoir de Mosny, par une station de reprise.

⑤ Réservoir semi-enterré de Mosny

Capacité : 2 500 m³.

Il comprend une station de surpression d'une capacité de 60 m³ par heure pour la distribution, plus, le cas échéant, 60 m³ par heure pour la protection incendie.

La station de Mosny a trois rôles principaux qui sont :

- L'alimentation en surpression des secteurs suivants (secteur Sud, étage n°9) :

- Rue des Sablonnières
 - Rue du Clos Bourget
 - Lotissement de l'Orée de la Forêt
 - Impasse de la Gabillère et son prolongement
 - Pagode de Chanteloup
- La distribution gravitaire (secteur Sud, étage n°4) :
 - LEPA
 - Quartiers Malétrenne, Plaisance
 - Hôpital Robert Debré
 - Rue Bretonneau jusqu'à la passerelle
 - Rue St Denis
 - Rue de Choiseul
 - Avenue de Chanteloup
 - Partie de l'avenue de Tours jusqu'à la rue de la Fuye.
 - Le remplissage du réservoir semi-enterré de la Richardière.

⑥ Réservoir semi-enterré de Chandon - la Richardière

Capacité : 600 m³.

Zone d'influence : secteur Sud (étage de pression n°6)

- L'ouest d'Amboise à partir de la rue de Choiseul
- Avenue de Tours à l'Ouest de la Fuye

Ce réservoir est également équipé d'une station de surpression d'un débit de 81 m³ par heure.

⑦ Station de la Verrerie

Outre le forage au cénomanien, elle comporte un château d'eau d'une contenance de 800 m³. Elle alimente l'étage de pression n° 7, qui correspond aux quartiers suivants:

- La Verrerie
- Avenue Léonard de Vinci jusqu'à la rue Grégoire de Tours
- Avenue des Montils jusqu'au carrefour avec la rue de Mosny, quartiers Penthièvre, Bredanne, Vau de Lucé.

⑧ Station de la Boitardière

Outre le forage au cénomanien, elle comporte un réservoir semi-enterré d'une contenance de 900 m³ associé à une station de surpression d'un débit de 180m³ par heure qui dessert les quartiers :

- Zone d'activités de la Boitardière (étage n°3)
 - Commune de SAINT REGLE
 - Complément de la commune de SOUVIGNY
- Etage de pression n°5 :
- Rue Augustin Thierry jusqu'à la rue du VVF
 - Lotissement du Clos de Belle Roche

1.3 - La distribution

Le linéaire des canalisations d'adduction et de distribution d'eau potable atteint 217 Km en 2008.

La population d'Amboise desservie par l'eau potable en 2008 est de 11 848 habitants, répartie en 6194 abonnés et 6 678 compteurs.

Répartition du nombre d'abonnés :

- Domestiques : 6 075
- Industriels : 103
- Collectifs : 3
- Municipaux : 6
- Autres collectivités : 7

En 2008, le nombre de branchements était de 6 141, dont 288 branchements en plomb.

Le bilan des volumes d'eau se répartit comme suit :

	2007 (m ³)	2008 (m ³)	Evolution
Volume achetés	0	0	0 %
Volume produits (= V prélevés – besoins usines)	1 165 212	1 185 975	+1,8 %
Volume vendus en gros (collectivités)	59 170 <i>Chargé : 31 340 Mosnes : 134 Saint Règle : 24 158 Souvigny : 3 538</i>	48 357 <i>Chargé : 3 948 Mosnes : 78 Saint Règle : 26 956 Souvigny : 17 375</i>	- 18,3 %
Volume mis en distribution (V mis en distribution = V consommé + pertes) (V consommé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage)	1 106 042	1 137 618	+ 2,9 %
Volume comptabilisé (= Volume comptabilisé par les appareils de comptage des abonnés sur 365j, c'est-à-dire le volume facturé aux abonnés amboisiens)	817 345	800 598	-2,0 %

Le rendement du réseau (rapport entre le volume consommé + vendu en gros, et le volume produit) est en 2008 de 77,5% contre 81,2% en 2007.

L'indice linéaire de pertes d'une valeur de **4,44 m³/jour/km** de réseau en 2008, contre 3,65 en 2007. Cet indice représente le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (calculé à partir de la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé).

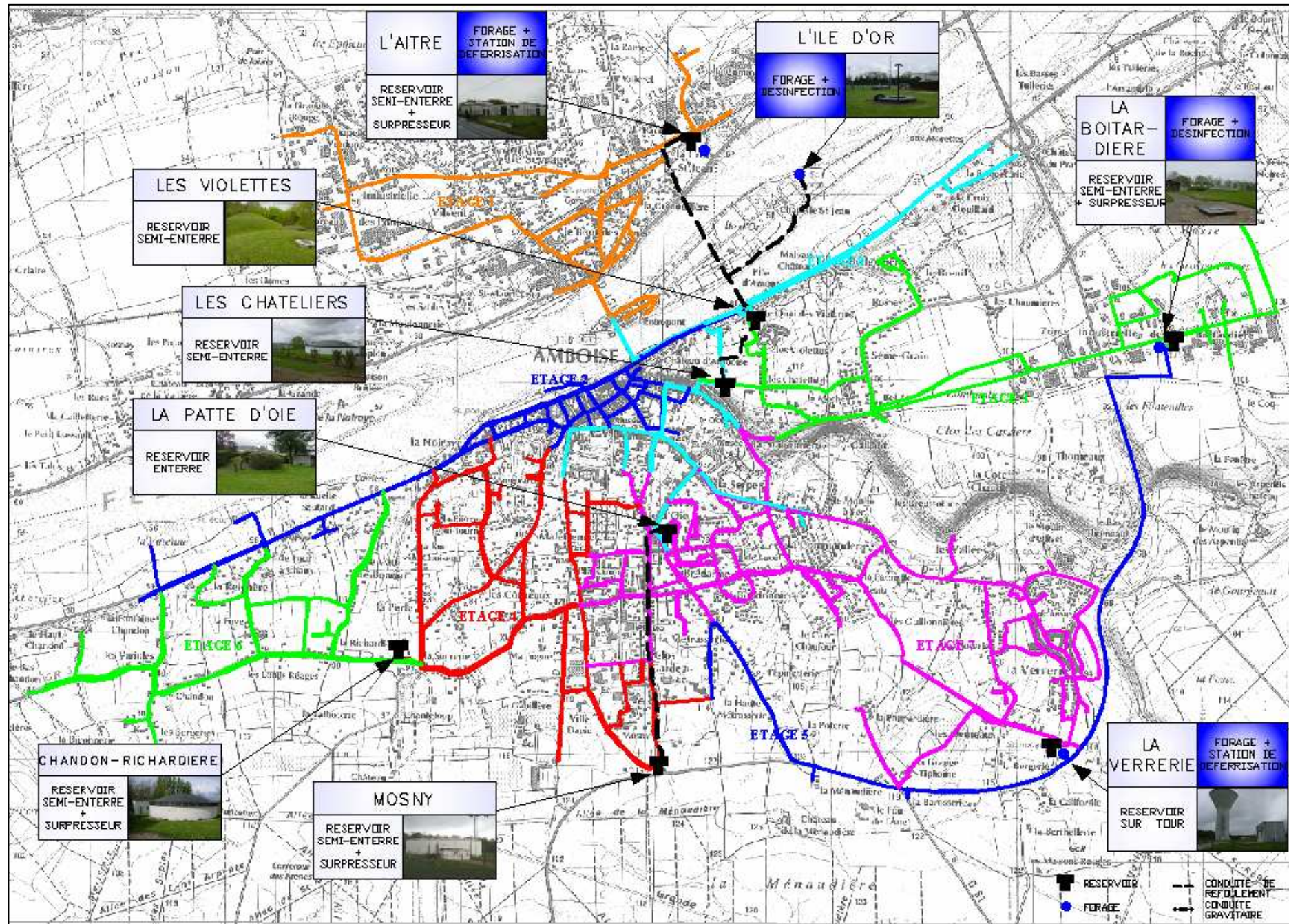
Les pertes sur la distribution représentent les points non équipés de compteurs. Elles comprennent les fuites sur branchements, compteurs et canalisations (important secteur en vieille fonte grise, cassante), les volumes nécessaires au service (purges, nettoyages, mise en place de compteurs...) ainsi que les volumes utilisés pour la défense incendie (tests et extinctions).

L'indice linéaire de volumes non comptés représente **5,61 m³/jour/km** de réseau en 2008, contre 4,8 en 2007. Cet indice représente le volume journalier non compté par jour et par kilomètre de réseau (calculé à partir de la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de collecte est de 60% en 2008*.

* L'indice 60% signifie que nous disposons d'un plan du réseau mis à jour annuellement, contenant les informations structurelles sur chaque tronçon, avec localisation des branchements et ouvrages annexes. L'indice 100% est atteint lorsque des programmes pluriannuels de renouvellement des branchements et canalisations sont mis en œuvre).

AMBOISE - PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE, DES FORAGES ET DES RESERVOIRS



2 – Compte rendu d'exploitation

2.1 - Les travaux réalisés sur le réseau en 2008

Travaux neufs

La création de nouveaux lotissements a impliqué des extensions de réseau associées à de nouveaux branchements. Ces travaux, situés dans les secteurs des Guillonières et de la Patouille, ont été effectués sous la maîtrise d'ouvrage des aménageurs.

La collectivité a de son côté poursuivi les travaux d'extension et de renforcement de réseau rue Destouches et allée des Corneaux. *(Voir annexe 1 p18)*

Travaux de renouvellement

Les travaux de renouvellement effectués par Véolia en 2008 consistent principalement en le renouvellement de petits équipements sur les réservoirs d'eau (stations de l'Aître, Mosny et Patte d'Oie), ainsi que le renouvellement de 659 compteurs.

De son côté la collectivité a effectué en 2008 la réfection de l'étanchéité de la station Aître afin de protéger la production d'eau contre les eaux de ruissellement. *(Voir annexe 2 p 19)*

En 2008, le taux moyen de renouvellement du réseau est de 0,5% *(quotient du linéaire de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années par la longueur du réseau).*

Travaux d'entretien / maintenance

Concernant la gestion courante de la majeure partie de notre réseau, l'exercice a été marqué par le nettoyage annuel du dispositif de stockage, ainsi que par la réparation de 70 fuites (32 sur compteurs, 16 sur canalisations, 7 sur vannes et robinets, 15 sur branchements). *(Voir annexe 3 p20)*

2.2 – Les évolutions futures du réseau

Il est nécessaire de poursuivre le renouvellement des branchements en plomb et des canalisations en fonte grise et acier : ces matériaux sont en effet vétustes et cassants, et occasionnent des fuites récurrentes. Les rues prioritaires sont les suivantes : route de St Martin le Beau, 1 quai des Violettes, Bd du Sevrage, Le Breuil). Le coût total pour remplacer l'ensemble des canalisations en fonte grise de la commune est estimé en 2005 à 7 360 000 €.

Il convient également d'installer des bornes de puisage avec comptage afin d'éviter que les entreprises ne se servent sur les poteaux incendie (risque de pollution et de détérioration).

De plus, dans un contexte d'années de sécheresses répétées et pour un meilleur suivi de capacités de pompage, il serait souhaitable d'équiper chaque captage d'une sonde reliée à la télégestion.

Afin de sécuriser la qualité bactériologique de l'eau et d'éviter tout risque de pollution, il est nécessaire de poursuivre l'installation de systèmes de désinfection (chloration gazeuse) sur les unités de production et/ou de distribution (dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, la loi impose de respecter un résiduel de chlore de 0,3 mg/l en sortie de réservoir afin de garantir un taux de 0,1 mg/l en extrémité d'antenne, et d'installer des dispositifs de détection d'intrusion).

Il est de plus nécessaire de procéder à la sécurisation de l'exutoire de la Boitardière vers le réseau d'eau pluviale existant à l'intérieur du périmètre de la station de la Boitardière, de modifier l'arrivée du remplissage de cette bache et de sécuriser l'accès au bâtiment d'exploitation (portes d'accès).

Sur les stations de l'Aître et de la Verrerie, il est proposé de créer une lagune de décantation des eaux de lavage des filtres à sable chargés de fer.

Enfin, des travaux de réorganisation du réseau sont nécessaires afin de pouvoir garantir l'alimentation en eau des usagers, au regard des besoins futurs liés à l'urbanisation croissante de la ville. Des manques de débits sont déjà constatés en périodes de fortes demandes dans certains secteurs. Un diagnostic de modélisation du réseau effectuée en 2005 a révélé que les besoins en eau augmenteront 50% à l'horizon 2025. Les nappes souterraines du Cénomaniens étant déjà surexploitées, il sera nécessaire de puiser dans une autre ressource, notamment les alluvions de la Loire. Le coût des aménagements est estimé entre 3 000 000 et 3 600 000 €. **L'ensemble de ces travaux ne pourra se faire sans une augmentation du prix de l'eau.**

Voir tableaux des propositions VÉOLIA Eau annexe 4 p 21.

2.3 – La qualité de l'eau

La qualité de l'eau est soumise à un double contrôle : un contrôle sanitaire officiel, qui relève de la compétence des pouvoirs publics, assuré par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), et un programme de surveillance à l'initiative de l'exploitant du réseau.

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine est définie par arrêté du 11 janvier 2007.

Les prélèvements d'eau sont effectués sur 3 types de points : les unités de production, les points de captage, ainsi que le réseau de distribution.

En 2008 sont conformes 100% des prélèvements physico-chimiques (100 % également en 2007) et 100 % des prélèvements bactériologiques (96,77 % en 2007). Ces taux sont calculés pour les dépassements de la limite qualité des résultats des analyses réalisées dans le cadre des contrôles officiels de la DDASS

La synthèse effectuée par la DDASS pour l'année 2008 révèle les points suivants :

Nitrates : l'eau ne contient pas de nitrates, sauf pour les stations Centre et Sud (=étages n°2, 4 et 6), peu de nitrates (6,31 mg/l)

Calcaire : l'eau est très peu calcaire pour les stations Boitardière et Verrerie (3,7°F et 4,1 °F). Elle est peu calcaire pour les stations Centre/Sud et Aître (14,35°F et 11,25 °F)

Fluor : l'eau est peu fluorée (entre 0,21 et 0,36 mg/l) sur l'ensemble des stations. Pour lutter contre les caries dentaires, un apport complémentaire en fluor est conseillé sauf enfants < 1an.

Fer : l'eau contient peu de fer aux stations Boitardière, Centre/Sud et Aître (21,14 µg/l, 40,12 µg/l et 32,86 µg/l). Elle n'en contient pas à la station Verrerie.

Pesticides : Pour toutes les stations, la concentration en pesticides dans l'eau est très faible ou absente (valeurs inférieures au seuil de détection).

(Voir annexe 5 p 23).

2.3 – La qualité du service à l'utilisateur

Taux de réclamations

Ce taux était en 2008 de 3,3 réclamations écrites pour 1 000 abonnés.

Taux d'impayés

Fin 2008, 1,3% des factures d'eau émises au titre de l'année 2007 sont impayées.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Il est en 2008 de 0,16 unités pour 1 000 abonnés. Ce chiffre représente le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance (ne sont pas comptées dans ce chiffre les coupures pour non paiement ou interventions sur branchements).

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

En 2008, le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchement est de 100%.

II – DONNÉES FINANCIÈRES

1 – Le prix de l'eau

1.1 – La décomposition du prix de l'eau

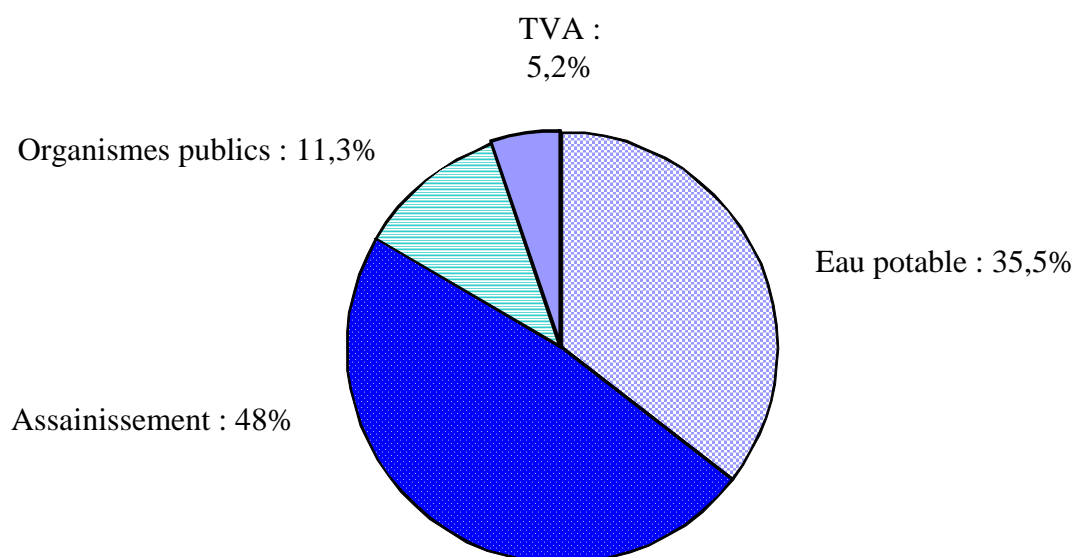
La facture d'eau se décompose en 3 éléments :

- le coût de la distribution de l'eau potable
- le coût de la collecte et du traitement des eaux usées
- les redevances pour les organismes publics

La facture globale est gérée par le délégataire d'eau potable (VÉOLIA Eau), qui redistribue les différentes parts aux intéressés (commune, communauté de communes, et agence de l'eau).

La facture type d'eau 2008, correspondant à un volume consommé de 120 m³ (référence INSEE) est présentée en *annexe 6 p27*.

A Amboise au 1^{er} janvier 2008, le prix de l'eau, rapporté au m³ est de 4 € TTC (calcul effectué à partir de la facture type INSEE de 120 m³). Ce prix était en 2007 de 3,83 € TTC, soit une augmentation de 4,3%. La moitié de cette augmentation incombe à l'évolution du coefficient de révision qui s'applique chaque année sur le tarif de base de l'eau dans le cadre du contrat de délégation. L'autre moitié est due à la réforme des tarifs appliquées par l'Agence de l'eau, qui instaure une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à été créée.



Les pages suivantes détaillent la composition du prix de l'eau. Les montants sont indiqués hors taxes. Une TVA à 5,5 % s'applique sur les services publics d'eau.

a) La distribution de l'eau potable

• *L'abonnement*

<p><u>Qui le perçoit ?</u> → Le délégataire</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u> Il est calculé indépendamment du volume consommé. Sa valeur de base est fixée dans le contrat de délégation. Il est révisable chaque année selon une formule fixée dans le contrat, utilisant les principaux indices publiés par l'INSEE.</p>
<p><u>Que couvre t-il ?</u> Les charges fixes du service rendu (indispensables, même s'il n'y a pas de consommations): l'entretien du branchement, la location et l'entretien du compteur.</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 57,57 € HT</u> (contre 55,96 € HT en 2007, soit +2,9 %)</p>

• *Les Consommations (part délégataire)*

<p><u>Qui la perçoit ?</u> → Le délégataire → Il en reverse une petite partie à la collectivité, appelée fond de renouvellement</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u> Chaque m³ consommé fait l'objet d'une tarification proportionnelle. La valeur de base selon les tranches de consommation est associée à une formule d'actualisation fixée dans le contrat. Cette formule utilise les principaux indices publiés par l'INSEE.</p>														
<p><u>Que couvre t-elle ?</u> La part délégataire couvre les travaux d'entretien et de réparation sur tous les ouvrages et équipements permettant le fonctionnement de l'exploitation. Cela comprend les travaux de génie civil sur les ouvrages (captages et réservoirs), ainsi que les travaux d'entretien sur le réseau : réparations de fuites, remplacement des petites canalisations, réparations et remplacements de branchements. Cette somme finance également les frais de gestion du service rendu : gestion des factures et du service clients, contrôles qualité permanents, rémunération du personnel...</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008</u></p> <table border="1" data-bbox="914 1167 1390 1391"> <thead> <tr> <th></th> <th>(€ HT/m³)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 1 à 100 m³</td> <td>0,9059 €</td> </tr> <tr> <td>De 101 à 1000 m³</td> <td>0,8663 €</td> </tr> <tr> <td>De 1 001 à 12 000 m³</td> <td>0,8399 €</td> </tr> <tr> <td>De 12 001 à 24 000 m³</td> <td>0,7192 €</td> </tr> <tr> <td>De 24 001 à 48 000 m³</td> <td>0,7060 €</td> </tr> <tr> <td>A partir de 48 001 m³</td> <td>0,6928 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au 01/01/07, le montant de la part délégataire de 1 à 100 m³ était de 0,8804 € HT / m³, soit une augmentation de 2,9% en un an.</p>		(€ HT/m ³)	De 1 à 100 m ³	0,9059 €	De 101 à 1000 m ³	0,8663 €	De 1 001 à 12 000 m ³	0,8399 €	De 12 001 à 24 000 m ³	0,7192 €	De 24 001 à 48 000 m ³	0,7060 €	A partir de 48 001 m ³	0,6928 €
	(€ HT/m ³)														
De 1 à 100 m ³	0,9059 €														
De 101 à 1000 m ³	0,8663 €														
De 1 001 à 12 000 m ³	0,8399 €														
De 12 001 à 24 000 m ³	0,7192 €														
De 24 001 à 48 000 m ³	0,7060 €														
A partir de 48 001 m ³	0,6928 €														
<p><u>Le fond de renouvellement</u> Depuis 2004, une partie de la somme ainsi perçue par le délégataire, est reversée chaque semestre à la collectivité : c'est le fond de renouvellement, aussi appelé ristourne. Il n'apparaît pas sur la facture. Sa valeur de base, ainsi que la formule d'actualisation, sont fixées dans le contrat. Sa valeur, au 1^{er} semestre 2008, est de : 0,0497 € / m³ d'eau vendu Au 2^e semestre 2008, elle est de 0,0504 € / m³ d'eau vendu. Ces sommes sont créditées sur le budget annexe de l'eau de la ville d'Amboise. Autrefois géré directement par le délégataire, ce fond est utilisé pour les travaux de remplacement à l'identique des ouvrages dont le renouvellement s'avère nécessaire.</p>															

- **Les Consommations (part communale, ou surtaxe communale)**

<p><u>Qui la perçoit ?</u></p> <p>→ Le délégataire, qui la reverse intégralement à la commune.</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u></p> <p>Par délibération du conseil municipal.</p>
<p><u>Que couvre t-elle ?</u></p> <p>Cette part est affectée aux gros travaux de modernisation et de restructuration des ouvrages de production, stockage et distribution de l'eau potable, sur lesquels la collectivité est maître d'ouvrage.</p> <p>La somme récoltée finance également l'amortissement des investissements préalables réalisés par la collectivité, et le remboursement des intérêts des emprunts contractés pour réaliser ces investissements.</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 0,04 € HT / m³</u></p> <p>Cette valeur n'a pas augmenté entre 2007 et 2008. Toutefois, ce montant n'est pas suffisant pour permettre la réalisation de l'important programme de restructuration du réseau, nécessaire pour garantir l'alimentation future en eau potable.</p>

b) Redevance assainissement

A Amboise, la collecte et le traitement des eaux usées sont de la compétence de la Communauté de Communes Val d'Amboise (CCVA). Ce service est assuré en régie. Un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est réalisé chaque année, et mis à disposition du public. Il peut être consulté à la CCVA ou en Mairie.

<p><u>Qui la perçoit ?</u></p> <p>→ Le délégataire, qui la reverse intégralement à la CCVA.</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u></p> <p>Par la CCVA.</p>
<p><u>Que couvre t-elle ?</u></p> <p>Les abonnés reliés à l'assainissement collectif financent la collecte des eaux usées ainsi que le traitement de dépollution avant leur retour au milieu naturel. La redevance assainissement couvre ainsi la gestion technique et administrative de ce réseau.</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 1,918 € HT / m³</u></p> <p>(contre 1,88 € HT en 2007, soit +2,0 %)</p>

c) Redevances pour les organismes publics

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit 3 redevances, reversées par le délégataire à partir des sommes perçues sur la facture d'eau. En fonction de la politique générale définie sur le bassin versant en matière de qualité de l'eau, les sommes collectées sont reversées aux collectivités sous forme de subventions pour des actions de protection de la ressource, de lutte contre la pollution et de modernisation des réseaux.

- **Redevance « Préservation de la ressource eau » ou « Prélèvements dans la ressource »**

<p><u>Qui la perçoit ?</u></p> <p>→ Le délégataire, qui la reverse intégralement à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u></p> <p>Par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Son montant est fonction du volume annuel prélevé et du type de captage (eau superficielle ou eau souterraine), ainsi que de la consommation en estimant le volume non restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.</p>
<p><u>Que couvre t-elle ?</u></p> <p>Cette redevance permet à l'Agence de l'Eau de subventionner des actions de préservation de la ressource et d'amélioration de la qualité de l'eau (par exemple la mise en place des périmètres de protection).</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 0,0836 € HT / m³</u></p> <p>(contre 0,0356 € HT en 2007, soit +135 %)</p>

- **Redevance « Lutte contre la pollution »**

<p><u>Qui la perçoit ?</u></p> <p>→ Le délégataire, qui la reverse intégralement à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u></p> <p>Par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Son montant est fonction de l'importance de la pollution produite (par exemple suivant le type d'agglomération) et de l'importance de la population de la commune.</p>
<p><u>Que couvre t-elle ?</u></p> <p>Elle concerne tous les usagers de l'eau, qu'ils soient ou non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Elle permet à l'Agence de l'Eau de subventionner la construction et la modernisation des stations d'épuration.</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 0,21 € HT / m³</u></p> <p>(contre 0,3390 € HT en 2007, soit -38 %)</p> <p>Cette évolution est due à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 9eme programme d'intervention. Cette baisse est compensée par la création d'une nouvelle redevance pour la modernisation des réseaux.</p>

- **Redevance « Modernisation des réseaux de collecte »**

<p><u>Qui la perçoit ?</u></p> <p>→ Le délégataire, qui la reverse intégralement à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</p>	<p><u>Comment est fixé son montant ?</u></p> <p>Par le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Son montant est fonction de l'importance de la pollution produite (par exemple suivant le type d'agglomération) et de l'importance de la population de la commune.</p>
<p><u>Que couvre t-elle ?</u></p> <p>Payée par les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, elle permet à l'Agence de l'Eau de subventionner la construction et la modernisation des réseaux d'assainissement.</p>	<p><u>Valeur Amboise au 01/01/2008 : 0,16 € HT / m³</u></p> <p>Jusqu'à présent intégrée à la redevance lutte contre la pollution, cette redevance apparaît depuis 2008 de façon distincte dans la facture.</p>

2 – Les bilans financiers

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement effectuées sur le réseau sont à la charge du délégataire et de la ville selon le site.

Dans la zone couverte par le contrat d'affermage (majorité des ouvrages), les travaux d'investissement (nouvelles structures, gros travaux, études...), sont à la charge de la collectivité, qui retranscrit les dépenses et recettes effectuées dans un budget de l'eau annexe au budget communal. Le fermier (Véolia Eau), a de son côté la charge d'exploiter et de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements. Pour cela, il se rémunère directement auprès de l'utilisateur, selon une formule décrite dans le contrat.

Dans les couvertes par le contrat de concession (principalement bache de Mosny et des Châteliers), le délégataire réalise les travaux de fonctionnement et d'investissement sur les ouvrages appartenant à la commune.

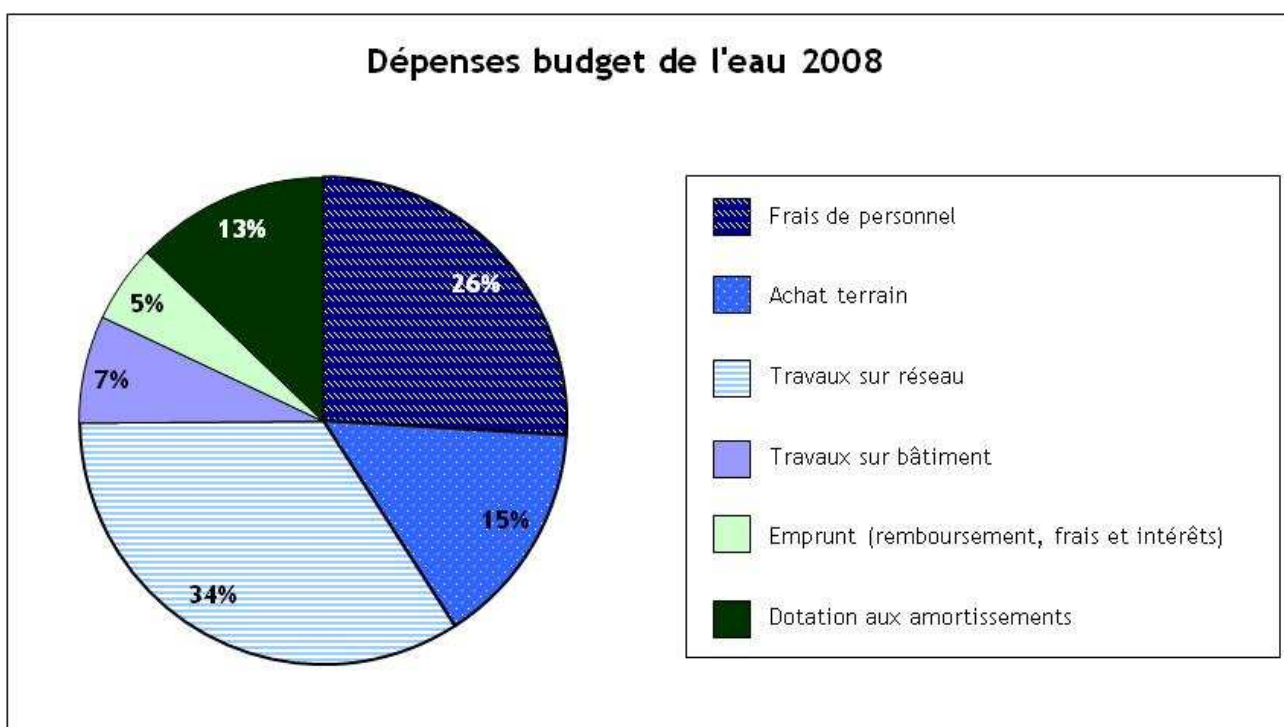
2.1 - Compte-rendu financier du délégataire

Le compte rendu financier du délégataire est présenté en *annexe 7 p28*.

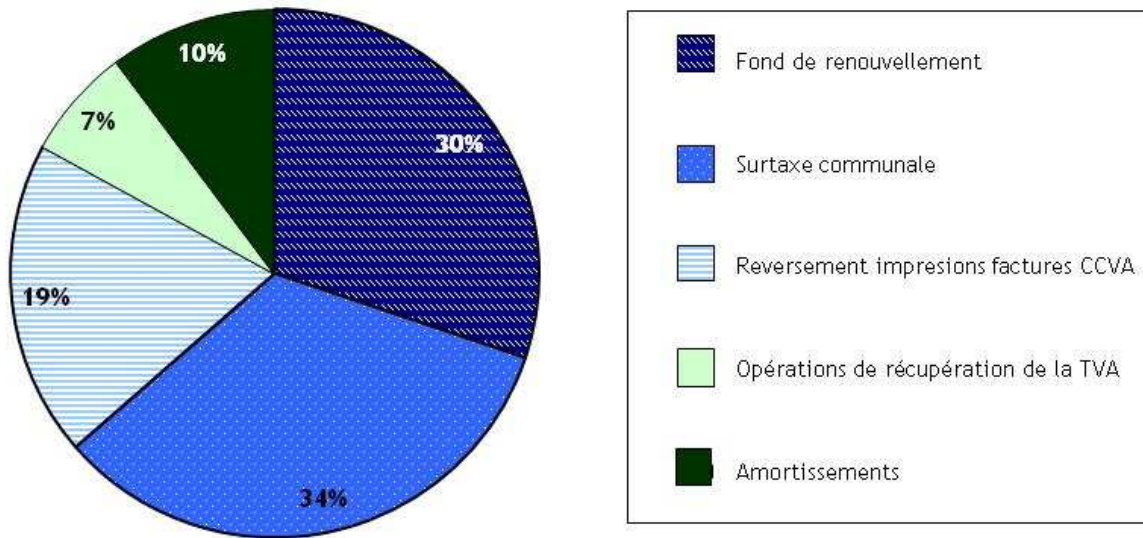
2.2 - Compte-rendu financier de la ville d'Amboise – budget de l'eau

Le compte rendu financier du budget communal de l'eau (année 2008), ainsi que l'état de la dette, sont détaillés en *annexe 8 p29*.

Les dépenses et recettes du budget annexe de l'eau de 2008 se répartissent comme suit :



Recettes budget de l'eau 2008



Force est de constater que les recettes du budget de l'eau ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à la rénovation du réseau.

Les valeurs du fond de renouvellement et de la part communale n'ont pas augmenté de façon significative ces dernières années. Il serait souhaitable de revoir à la hausse ces postes, qui alimentent le budget communal de l'eau. En effet, le diagnostic du réseau d'eau potable effectué en 2005 par le bureau d'étude Prolog révèle des insuffisances et des travaux indispensables à moyen terme, qui entraîneront un besoin en financement non négligeable en investissement. Ces travaux de restructuration du réseau sont indispensables pour assurer l'alimentation future en eau de l'ensemble des amboisiens, au regard de l'urbanisation croissante de la commune.

Ainsi, il est indispensable d'adopter une politique du prix de l'eau permettant de préserver les intérêts de la commune et des usagers

III – ANNEXES

Annexe 1 : Travaux neufs effectués sur le réseau en 2008

- **Par la collectivité**

Lieu ou Ouvrage	Description	Montant HT
Allée des Corneaux	Renforcement réseau et reprise de branchements	3 808 €
Rues Destouches	Extension du réseau et reprise de branchements	28 473 €

- **Par le délégataire**

NEANT

- **Autres financements (aménageurs...)**

Lieu ou Ouvrage	Description
Les Guillonières 1-tranche 3	Extension de réseau de 180ml en PVC de DN 90, 182 ml en PVC de DN 110, 84 ml en PVC de DN 140. création de 25 branchements.
La Patouille	Extension de réseau de 100 ml en PVC de DN 75 et création de 4 branchements.

Annexe 2: Travaux de renouvellement effectués sur le réseau en 2008

- **Par la collectivité**

Lieu ou Ouvrage	Description	Montant HT
Station AITRE	Réfection étanchéité terrasse	6 768 €

- **Par le délégataire**

Lieu ou Ouvrage	Description
Station de l' Aître	Renouvellement de l'échelle intérieure Renouvellement du transformateur
Station de Mosny	Renouvellement de l'échelle de cuve
Station de la patte d'Oie	Renouvellement de l'échelle de cuve

Annexe 3 : Travaux d'entretien effectués sur le réseau en 2008

- **Par la collectivité**

NEANT

- **Par le délégataire**

Lieu ou Ouvrage	Description
Bâches et réservoirs	Nettoyage annuel des ouvrages : Les Violettes au mois de mars (3 bâches) : Présence de fissures à l'intérieur des bâches. L'Aitre au mois d'avril : L'enduit intérieur de la cuve est cloqué. Mosny au mois d'avril et au mois d'août : Présence de calcaire et de cloques sur l'enduit intérieur. Chandon au mois de mai : Présence de fissures à l'extérieur La Verrerie au mois de mars : L'état de l'ouvrage est bon. La Patte d'Oie au mois d'avril : L'état de l'ouvrage est bon. La Boitardière au mois de mars : L'état de l'ouvrage est bon. La bâche des Châteliers au mois d'avril : L'enduit est cloqué sur les parois mais l'état général de l'ouvrage est bon.
Réseau – recherche de fuites	Une campagne de corrélation a permis la détection et localisation d'une fuite sur conduite.

Interventions sur réseau

Fuites sur canalisations

Commune	Date Intervention	Rue	Diamètre
AMBOISE	10/01/2008	RUE DU BREUIL -	60
	31/01/2008	CHEMIN DU ROI -	80
	19/02/2008	10 AVENUE DES MONTILS -	150
	20/03/2008	LE BREUIL -	60
	17/04/2008	ALLEE DE L UNION -	200
	29/04/2008	RUE VOLTAIRE -	60
	20/05/2008	RUE DE L EPINETTERIE -	80
	10/06/2008	2 RUE DE LA PIERRE QUI TOURNE -	125
	09/09/2008	ROUTE DE SAINT MARTIN LE BEAU -	60
	20/10/2008	RUE DE NAZELLES -	150
	02/11/2008	CHEMIN DES BERGERIES -	80
	18/11/2008	ALLEE DE MAZERE -	60
	21/11/2008	AVENUE LEONARD DE VINCI -	80
	21/11/2008	ALLEE DE LA GRENOILLERE -	80
	10/12/2008	RUE DE MOSNY -	125
	10/12/2008	RUE DE LA BRIQUETERIE -	80

Fuites sur compteurs

Date	Client	Adresse	Motif
10/01/2008	MR PENIN JAMES	23 BD GAMBETTA	Fuite avant compteur
13/02/2008	LA MEDINA	17 RUE NATIONALE SALON DE THE	Fuite avant compteur
28/02/2008	M LAPEYRE RICHARD OU MME	RUE VEJER DL FRONTERA LOT 34	Fuite avant compteur
06/03/2008	MR MAMERE ROGER *	13 AV LEONARD DE VINCI APT 0015	Fuite avant compteur
26/03/2008	M THOMAS OU MME	18 RUE DE L ENTREPONT	Fuite avant compteur
03/04/2008	MME PHAM MINH PHUONG	23 AV EMILE GOUNIN	Fuite après compteur client
13/05/2008	MR DAVEAU MARCEL	90 RUE DE MOSNY	Fuite au compteur
14/05/2008	MR DUPONT CLAUDE	10 CHE DU PETIT BONHEUR	Fuite au compteur
16/05/2008	M BECHTEL PASCAL	3 RUE DUNANT APT 63	Fuite avant compteur
19/05/2008	M RENARD OU MME TIVEAU	10 RUE AMBROISE PARE	Fuite avant compteur
20/05/2008	MME GUINAULT PATRICIA	47 RUE ST DENIS	Fuite avant compteur
22/05/2008	MR BIGEON MICHEL	2 QU DU MARECHAL FOCH	Fuite avant compteur
13/06/2008	M DUPONT LOUIS FRANCOIS	90 RUE NATIONALE	Fuite avant compteur
08/07/2008	MR BERGERE ROGER	992 QU DES VIOLETTES	Fuite avant compteur
21/07/2008	MR ANTONIAZZI JACQUES	49 RUE AMBROISE PARE APPT3	Fuite avant compteur
21/07/2008	MME FOLTZER OU M ROY	71 CHE LA BRIQUETTERIE	Fuite au compteur
06/08/2008	MR SAINTIER BRUNO	34 RUE DESTOUCHES	Fuite avant compteur
20/08/2008	MR LACHAUX PIERRE-LOUIS	6 RUE J DE LA FONTAINE	Fuite avant compteur
17/09/2008	M GRAILLOT CHRISTOPHE	4 ALL DE VAU DE LUCE APPT 0008	Fuite avant compteur
02/10/2008	MME FERNANDEZ SUZANNE	5 RUE CL G D AMBOISE BAT D APPT 32 3 IEM ETAGE	Fuite avant compteur
15/10/2008	SCI S Y G IMMOBILIERE	36 RUE DE NAZELLES	Fuite avant compteur
15/10/2008	MME FORIN MADELEINE	58 RUE DE MOSNY	Fuite avant compteur
28/10/2008	MR PRUVOT ROGER	37 RUE DU VAU DE BONNIN	Fuite au compteur
07/11/2008	MME MENARD CHRISTIANE	14Q QU DU G DE GAULLE	Fuite au compteur
19/11/2008	M RICHER JEAN JACQUES	8 RUE DE L ILE D OR APPT B7	Fuite avant compteur
24/11/2008	MR MARCHAND ROBERT	527 CHE DE LA FUYE	Fuite avant compteur
26/11/2008	MME DEMBOVIK PAULETTE	15 ALL DE MAZERE	Fuite avant compteur
05/12/2008	MME PASCAL LEA	13 ALL DE PENTHIEVRE	Fuite avant compteur
08/12/2008	MME GARNIER CHRISTIANE	19 RUE CL G D AMBOISE APPT 30	Fuite avant compteur
08/12/2008	M GUIGNON MICKAEL	47 CHE LA BRIQUETTERIE	Fuite avant compteur
31/12/2008	MR VRILLON BERNARD	RUE DE BEL AIR CHEMIN DU ROI	Fuite avant compteur
31/12/2008	M MMESUC	18 RUE NEWTON	Fuite avant compteur

Fuites sur équipements

Date Intervention	Rue	Diamètre	Equipement
07/01/2008	109 RUE VICTOR HUGO -		ROBINET D'ARRET
06/03/2008	15 AVENUE LEONARD DE VINCI -	15	ROBINET D'ARRET
07/04/2008	24 ALLEE DE LA BONDONNIERE -	15	ECROU AVANT COMPTEUR
10/04/2008	RUE DE MOSNY -	250	VANNE
12/10/2008	RUE CARDINAL GEORGES D AMBOISE -	20	ROBINET DE PRISE EN CHARGE
07/11/2008	14 QUAI DU GENERAL DE GAULLE -	15	ECROU AVANT COMPTEUR
27/11/2008	AVENUE DES MONTILS -	100	VANNE

Autres interventions

Date Intervention	Rue	Type intervention
18/04/2008	41 RUE JULES FERRY -	Mise à niveau bouche à clef
02/10/2008	2 RUE DE L ENTREPONT -	Autres types d'interventions
03/11/2008	RUE CHAPTAL -	Autres types d'interventions
05/12/2008	13 ALLEE DE PENTHIEVRE -	Autres types d'interventions
09/12/2008	17 RUE MARCEL NAY -	Autres types d'interventions

Fuites sur branchements

Date Intervention	Rue	Diamètre
21/01/2008	RUE JULES FERRY -	25
11/02/2008	RUE DES CHATELIERS -	40
10/03/2008	89 RUE SAINT DENIS -	25
20/03/2008	ALLEE DE VAU DE LUCE -	15
03/04/2008	AVENUE DES MONTILS -	20
08/04/2008	RUE NEWTON -	25
11/04/2008	RUE SAINT DENIS -	32
23/04/2008	RUE DE L ENTREPONT -	27
24/04/2008	4 RUE JULES VERNE -	25
24/04/2008	RUE DE L ENTREPONT -	25
02/06/2008	RUE DE BLOIS -	25
09/10/2008	RUE DE L ENTREPONT -	20
27/11/2008	RUE DE LA PIERRE QUI TOURNE -	25
10/12/2008	CHEMIN DE LA REIGNIERE -	25
31/12/2008	RUE NEWTON -	25

Annexe 4 : Propositions d'amélioration du service

Lieu ou Ouvrage	Description
Captages de : <ul style="list-style-type: none">• L'Île d'Or• L'Aître• La Boitardière	Dans un contexte d'années de sécheresse répétées et pour un meilleur suivi des capacités d'exhaure, il serait souhaitable d'équiper chaque captage d'une sonde de niveau reliée à la télégestion.
Stations Verrerie et Aître	Des lagunes de décantation des eaux de lavage sont à prévoir
Ensemble des installations	Afin de sécuriser la qualité bactériologique de l'eau et prévenir toute pollution, prévoir l'installation de systèmes de désinfection sur les unités de production et/ou de distribution (sauf station de l'Aître). Prévoir l'installation de dispositifs de détection d'intrusion
Station de la Boitardière	Il est nécessaire de procéder au déplacement du réseau d'eau pluviale existant à l'intérieur du périmètre de la station
Réservoir de la Boitardière	Modifier l'arrivée du remplissage de la bache Prévoir une alimentation par surverse et non en fond de cuve, afin de procéder au renouvellement en totalité dans la cuve
Route de St Martin le Beau	Remplacement de la conduite acier DN 60 suite à de nombreuses fuites (risques d'accidents surtout l'hiver-route départementale).
1 quai des Violettes Tunnel	Risques importants de rupture de la conduite en fonte grise et des joints plomb dans la galerie montant vers le réseau des Violettes en raison de la vétusté des supports (à noter que l'on se situe dans une cour privée)
Bâche des Violettes	Nous rencontrons des difficultés d'accès pour l'exploitation courante ainsi que pour toute intervention (lavage annuel de l'ouvrage)
La Reignière	Manque de débit sur le réseau fonte DN 60 mm. Prévoir la reprise des branchements sur la conduite PVC DN 160 mm
Bd du Sevrage	De nombreuses fuites sur la conduite PVC DN 225 mm alimentée par la surpression de l'Aître sont constatées ; aussi, il conviendrait de la remplacer par une conduite en fonte
Réseau	Il conviendrait de poursuivre le renouvellement du réseau en fonte grise et Acier ainsi que celui des branchements en plomb et acier Prévoir des bornes de puisage DN 80 mm avec comptage pour éviter que les entreprises ne se servent sur les poteaux d'incendie (risque de pollution et détérioration mécanique) Certaines rues (Route de Tours, Fontaine Chandon, Quai Guinot, etc .), la présence de deux canalisations (voire 3) est à l'origine de dysfonctionnements sur les réseaux. L'absence de robinets vannes sur les nœuds importants entraîne des difficultés à sectoriser les zones d'interventions. Ces situations ont pour principales conséquences de fréquentes ruptures ou de fortes perturbations auprès des clients.

ZI de la Boitardière	Prévoir le raccordement de la conduite PVC DN 200 mm en attente rue du Colombier sur le réseau fonte ductile existant DN 350 mm situé chemin du Roi face à la station de la Boitardière.
Le Breuil	Procéder au remplacement de la conduite en acier DN 100 mm du chemin du Breuil et ce à partir de la rue du Clos des Belles Roches (fuites à répétition)
Rue du Clos de Belleruche	Procéder au remplacement de l'antenne en acier DN 60 mm de la rue du Clos des Belles Roches sur une longueur de 120 ml (fuites à répétition)
Allée de Brédanne et du Vau de Lucé - allée de Mazère	Branchements acier très vétustes ou les dispositifs de fermeture alimentent 2 clients et se situent sous des clôtures.

Le secteur Boitardière correspond aux étages de pression n° 3 et 5.
Voir plan page 7.



Qualité de l'eau distribuée à AMBOISE (BOITARDIERE)

Synthèse de l'année 2008

n° 000884

<p>Origine de l'eau</p> <p>Eaux au séquençage de LA BOITARDIERE. Le point de captage est situé à 216 m et l'eau ne subit aucun traitement. La gestion est assurée par VEOLIA EAU SEG.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 4</p>
<p>Communes</p> <p>La zone industrielle de La Boitardière (VVF) soit environ 1833 habitants</p>	<p>NITRATES</p> <p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.</p>	<p>EAU NE CONTENANT PAS DE NITRATES</p> <p>Aucune valeur n'a été supérieure au seuil de détection de 3 mg/L</p> <p>Valeur maximale inférieure au seuil de détection</p> <p>Nombre de prélèvements : 6</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.</p>	<p>EAU TRES PEU CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 3,7 °F. Nombre de prélèvements : 2</p>
<p>Conseils</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p>Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-éléments naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.</p>	<p>EAU PEU FLUOREE</p> <p>Teneur : 0,36 mg/L. 1 prélèvement effectué</p> <p><i>Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, à l'exception des enfants de 0 à 12 mois, sauf avis médical contraire</i></p>
<p>FER</p> <p>Substances non dangereuses dont la valeur de référence de 200 microgrammes par litre est fixée par rapport aux désagréments qu'elle entraîne.</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.</p>	<p>EAU CONFORME A LA NORME, CONTENANT PEU DE FER</p> <p>Aucun dépassement de la norme n'a été observé</p> <p>Moyenne : 28,14 µg/L. Nombre de prélèvements : 5</p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si chlore, laissez l'eau couler pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saune ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si chlore, laissez l'eau couler pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saune ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>EAU CONFORME A LA NORME (CLASSE A)</p> <p>Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé</p> <p>Valeur maximale inférieure au seuil de détection.</p> <p>1 prélèvement effectué</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. EAU DE BONNE QUALITE.



DDASS d'Indre et Loire - Santé-Environnement
38 rue Edouard Vaillant-37042 Tours Cedex - Tel. 02-47-60-48-48 - Télécopie : 02-47-60-48-46
Email : dd57-sante-environnement@sante.gouv.fr

Le secteur Aître correspond à l'étage de pression n° 1.
Voir plan page 7.



Qualité de l'eau distribuée à AMBOISE (AITRE)

Synthèse de l'année 2008

n° 000880

<p>Origine de l'eau</p> <p>Eaux au séquençage de LAITRE (p. 150 m). Les caractéristiques physico-chimiques supérieures d'une désinfection à l'eau de javel. La gestion est assurée par VEOLIA EAU SEG.</p>	<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE</p> <p>Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 4</p>
<p>Communes</p> <p>Secteur d'AMBOISE situé au Nord de La Loire (047 habitants)</p>	<p>NITRATES</p> <p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.</p>	<p>EAU NE CONTENANT PAS DE NITRATES</p> <p>Aucune valeur n'a été supérieure au seuil de détection de 3 mg/L</p> <p>Valeur maximale inférieure au seuil de détection</p> <p>Nombre de prélèvements : 6</p>
<p>Contrôles sanitaires réglementaires</p> <p>La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.</p>	<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.</p>	<p>EAU PEU CALCAIRE</p> <p>Moyenne : 11,25 °F. Nombre de prélèvements : 2</p>
<p>Conseils</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p>Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p>Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p>FLUOR</p> <p>Oligo-éléments naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.</p>	<p>EAU PEU FLUOREE</p> <p>Teneur : 0,3 mg/L. 1 prélèvement effectué</p> <p><i>Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, à l'exception des enfants de 0 à 12 mois, sauf avis médical contraire</i></p>
<p>FER</p> <p>Substances non dangereuses dont la valeur de référence de 200 microgrammes par litre est fixée par rapport aux désagréments qu'elle entraîne.</p>	<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.</p>	<p>EAU CONFORME A LA NORME, CONTENANT PEU DE FER</p> <p>Aucun dépassement de la norme n'a été observé</p> <p>Moyenne : 32,86 µg/L. Nombre de prélèvements : 5</p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si chlore, laissez l'eau couler pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saune ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si chlore, laissez l'eau couler pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saune ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p>EAU CONFORME A LA NORME (CLASSE A)</p> <p>Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé</p> <p>Valeur maximale inférieure au seuil de détection.</p> <p>1 prélèvement effectué</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. EAU DE BONNE QUALITE.



DDASS d'Indre et Loire - Santé-Environnement
38 rue Edouard Vaillant-37042 Tours Cedex - Tel. 02-47-60-48-48 - Télécopie : 02-47-60-48-46
Email : dd57-sante-environnement@sante.gouv.fr

Le secteur Centre / Sud correspond aux étages de pression n°2 (réservoir des Violettes), n°8 (réservoir des Châteliers), n°4 et 9 (réservoir de Mosny) et n°6 (réservoir de Chandon).

Voir plan page 7.

Qualité de l'eau distribuée à AMBOISE (CENTRE et SUD)

Synthèse de l'année 2008

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 15

EAU CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 6,31 mg/L Nombre de prélèvements : 13

EAU PEU CALCAIRE

Moyenne : 14,35 °F Nombre de prélèvements : 2

EAU PEU FLUOREE

Teneur : 0,21 mg/L 1 prélèvement effectué
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire

EAU CONFORME A LA NORME, CONTENANT PEU DE FER
 Aucun dépassement de la norme n'a été observé

Moyenne : 40,12 µg/L Nombre de prélèvements : 12

EAU CONFORME A LA NORME (CLASSE A)
 Valeur maximale inférieure au seuil de détection. 1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

DDASS d'Indre et Loire - Santé-Environnement
 38 rue Edouard Vaillant-37042 Tours Cedex - Tél. 02-47-40-48-48 - Télécopie : 02-47-40-48-46
 Email : d437-sante-environnement@se.sainte-gouv.fr



n° 009882 + 883

Qualité de l'eau distribuée à AMBOISE (CENTRE et SUD)

Synthèse de l'année 2008

EAU DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes. Nombre de prélèvements : 15

EAU CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 6,31 mg/L Nombre de prélèvements : 13

EAU PEU CALCAIRE

Moyenne : 14,35 °F Nombre de prélèvements : 2

EAU PEU FLUOREE

Teneur : 0,21 mg/L 1 prélèvement effectué
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire

EAU CONFORME A LA NORME, CONTENANT PEU DE FER
 Aucun dépassement de la norme n'a été observé

Moyenne : 40,12 µg/L Nombre de prélèvements : 12

EAU CONFORME A LA NORME (CLASSE A)
 Valeur maximale inférieure au seuil de détection. 1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

DDASS d'Indre et Loire - Santé-Environnement
 38 rue Edouard Vaillant-37042 Tours Cedex - Tél. 02-47-40-48-48 - Télécopie : 02-47-40-48-46
 Email : d437-sante-environnement@se.sainte-gouv.fr



Qualité de l'eau distribuée à AMBOISE (VERRERIE)

Synthèse de l'année 2008

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des usages domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.

FER

Substance non dangereuse dont la valeur de référence de 200 microgrammes par litre est fixée par rapport aux désagréments qu'elle entraîne.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. La teneur ne doit pas excéder 0,1 microgramme par litre.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2008 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. EAU DE BONNE QUALITE.

DDASS d'Indre et Loire - Santé-Environnement
 38 rue Edouard Vaillant-37042 Tours Cedex - Tél. 02-47-40-48-48 - Télécopie : 02-47-40-48-46
 Email : d437-sante-environnement@se.sainte-gouv.fr



Annexe 6 : Facture d'eau 2008 pour un volume consommé de 120 m3

La tarification et ses modalités en vigueur sur la commune sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la qualité d'eau réellement consommée.

Le document ci-dessous est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2008 et au 01/01/2009 pour la ville d'Amboise.

AMBOISE

	Qté (m3)	01/01/2008		01/01/2009		Variation %
		Prix unitaire € HT	Montant € HT	Prix unitaire € HT	Montant € HT	
Distribution de l'eau						
Part délégataire						
Abonnement			57,57		59,70	3,7%
Consommations de 1 à 100 m3	100	0,9059	90,59	0,9393	93,93	3,7%
Consommations de 101 à 1 000 m3	20	0,8663	17,33	0,8982	17,96	3,7%
Part collectivité						
Consommations	120	0,0400	4,80	0,0400	4,80	0,0%
Redevance préservation de la ressource	120	0,0836	10,03	0,0836	10,03	0,0%

Collecte des eaux usées

Part communauté de communes Val d'Amboise	120	1,9180	230,16	1,8720	224,64	-2,4%
---	-----	--------	--------	--------	--------	-------

Organismes publics et TVA

Redevance lutte contre la pollution	120	0,2100	25,20	0,2100	25,20	0,0%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,20	0,1600	19,20	0,0%

Total de la facture € HT			454,88		455,47	0,1%
Total de la facture € TTC			479,90		480,52	0,1%

Annexe 7 : Compte rendu financier du concessionnaire 2008

Conformément à la loi, le compte rendu retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation : ensemble des produits facturés pour les activités bénéficiant d'une exclusivité, y compris parts de tiers, ensemble des charges du service.

Référence: ZT130

LIBELLE	2007	2008	Ecart
PRODUITS	2 788 295	2 901 686	4,07 %
Exploitation du service	1 071 507	1 133 568	
Collectivités et autres organismes publics	1 633 449	1 709 095	
Travaux attribués à titre exclusif	73 294	42 238	
Produits accessoires	10 045	16 785	
CHARGES	2 784 110	2 845 057	2,19 %
Personnel	390 394	373 047	
Energie électrique	57 239	56 393	
Produits de traitement	55	4 118	
Analyses	15 631	16 117	
Sous-traitance, matières et fournitures	121 733	97 564	
Impôts locaux et taxes	19 760	21 154	
Autres dépenses d'exploitation	17 619	15 618	
Télécommunication, poste et télégestion			
Engins et véhicules	49 203	53 862	
Informatique	26 604	35 631	
Assurances	9 139	3 229	
Locaux	33 842	36 530	
Autres	5 919	-3 628	
Redevances contractuelles	41 639	44 398	
Contribution des services centraux et recherche	55 208	64 280	
Collectivités et autres organismes publics	1 633 449	1 709 095	
Charges relatives aux renouvellements	53 993	53 756	
Charges relatives aux investissements	228 938	232 372	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	17 279	19 581	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	6 466	11 940	
RESULTAT AVANT IMPOT	4 185	56 629	NS
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	1 395	18 874	
RESULTAT	2 790	37 755	NS

Annexe 8 : Compte rendu financier de la Ville d'Amboise – budget de l'eau et état de la dette

Compte rendu financier 2008

(Présentation simplifiée du réalisé du budget de l'eau 2008, en €)

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
- Frais de personnel	29 470	- Fond de renouvellement	43 196
- Intérêts liés à l'emprunt	3 906	- Surtaxe communale	47 847
- Dotation aux amortissements	14 613	- Reversement impression factures CCVA	27 769
SOUS-TOTAL	47 989	SOUS-TOTAL	118 812
Dépenses investissement		Recettes investissement	
- Remboursement de l'emprunt	1 930	- Participation pour voiries et réseaux	0
- Achat terrain	17 041	- Opérations de récupération de la TVA	9 770
- Travaux sur réseau	38 609	- Amortissements	14 613
- Travaux sur bâtiment	8 095		
SOUS-TOTAL	65 674	SOUS-TOTAL	24 383
TOTAL DEPENSES	113 663	TOTAL RECETTES	143 194

RESULTAT D'EXPLOITATION 2008	+ 29 531 €
-------------------------------------	-------------------

Etat de la dette

N° EMPRUNT	N° CONTRAT	CAPITAL INITIAL TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/08 EUROS	INTERETS PAYABLES SUR 2008 EUROS	CAPITAL PAYABLE SUR 2008 EUROS	ANNUITE 2008 EUROS
2005EAU001 (30 ans)	483109	100 000 € 4,14 %	98 156,44	3 906,86	1 929,5	5 836,36

Encours total de la dette	93 156,44 €
Epargne brute annuelle	85 435,59 €
Durée d'extinction de la dette	1,09 an

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service eau potable et l'épargne brute annuelle. La durée d'extinction de la dette est donc la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service.